

MANAGEMENT SUP
GESTION FINANCE

Comptabilité financière Cas corrigés

Normes IFRS
versus normes françaises

3^e édition

Coordonné par Didier Bensadon et Jacques Richard

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2015

5, rue Laromiguière, 75005 Paris
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-072238-9

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Introduction	1
---------------------	---

Partie 1 **Théorie comptable**

1 à 3	Définition(s) de la comptabilité et théories comptables	7
	Rappel de cours	7
1	Questions ponctuelles	9
	Corrigés	10
4	Les principes comptables et l'image fidèle	12
	Rappel de cours	12
1	Questions ponctuelles	13
2	Questions à choix multiples (QCM)	15
3	Questions de réflexion	17
4	Cas pratique	17
	Corrigés	19
5	Acteurs sociaux et normalisation comptable	25
	Rappel de cours	25
1	Questions ponctuelles	27
2	Questions à choix multiples (QCM)	29
3	Questions de réflexion	31
	Corrigés	32

6 et 7	La représentation du cycle d'exploitation et la comptabilité moniste anglo-saxonne	41
	Rappel de cours	41
	1 Questions ponctuelles	43
	2 Questions à choix multiples (QCM)	43
	3 Cas pratiques	44
	Corrigés	47
7 et 9	Comptabilité moniste anglo-saxonne : le Grand Livre et le Journal	53
	Rappel de cours	53
	1 Questions ponctuelles	54
	2 Questions à choix multiples (QCM)	54
	3 Cas pratiques	55
	Corrigés	58
8 et 10	Comptabilité dualiste française : Grand Livre et Journal	63
	Rappel de cours	63
	1 Questions ponctuelles	65
	2 Questions à choix multiples (QCM)	66
	3 Questions de réflexion	67
	4 Cas pratiques	68
	Corrigés	69
11 à 15	Les théories de l'évaluation	78
	1 Cas pratique	78
	Corrigés	81
17 à 22	Écart d'acquisition (ou goodwill) et consolidation	88
	Rappel de cours	88
	1 Questions à choix multiples (QCM)	91
	2 Question de réflexion	92
	3 Cas pratiques	92
	Corrigés	95

19 à 20	Le bilan et le compte de résultat	104
	Rappel de cours	104
	1 Questions ponctuelles	106
	2 Questions à choix multiples (QCM)	107
	3 Question de réflexion	107
	4 Cas Pratiques	108
	Corrigés	110
21	L'annexe	114
	Rappel de cours	114
	1 Questions à choix multiples (QCM)	115
	2 Question de réflexion	116
	3 Cas pratique	116
	Corrigés	120

Partie 2

Les fondements idéologiques des normes IFRS

23	Les concepts de base des IFRS	125
	Rappel de cours	125
	1 Questions à choix multiples (QCM)	126
	2 Question de réflexion	128
	Corrigés	129
24	Les principes d'évaluation des IFRS relatifs aux immobilisations corporelles – IAS 16	130
	Rappel de cours	130
	1 Questions à choix multiples (QCM)	132
	2 Cas pratiques	133
	Corrigés	137

25	Les principes d'évaluation des IFRS relatifs aux immobilisations incorporelles – IAS 38	141
	Rappel de cours	141
	1 Questions à choix multiples (QCM)	143
	2 Cas pratiques	144
	Corrigés	147
26	La dépréciation des actifs – IAS 36	151
	Rappel de cours	151
	1 Questions ponctuelles	152
	2 Questions à choix multiples (QCM)	153
	3 Questions de réflexion	155
	4 Cas pratiques	155
	Corrigés	158
27	Les dettes financières en IFRS (emprunts) – IAS 32	166
	Rappel de cours	166
	1 Questions à choix multiples (QCM)	168
	2 Question de réflexion	168
	3 Cas pratiques :	168
	Corrigés	170
28	L'évaluation des actifs financiers en IFRS – IAS 39	176
	Rappel de cours	176
	1 Questions ponctuelles	179
	2 Questions à choix multiples (QCM)	179
	3 Question de réflexion	179
	4 Cas pratiques	179
	Corrigés	182

Partie 3

Idéologie du corpus réglementaire français

29	Les textes réglementaires français	191
	Rappel de cours	191
	1 Questions à choix multiples (QCM)	194
	2 Questions de réflexion	195
	Corrigés	196
30	Conception et évaluation de l'actif	202
	Rappel de cours	202
	1 Questions ponctuelles	204
	2 Questions à choix multiples (QCM)	204
	3 Question de réflexion	205
	4 Cas pratiques	205
	Corrigés	207
31	Conception et évaluation du passif	213
	Rappel de cours	213
	1 Questions ponctuelles	215
	2 Questions à choix multiples (QCM)	215
	3 Question de réflexion	216
	4 Cas pratique	216
	Corrigés	218
32	Les immobilisations corporelles	221
	Rappel de cours	221
	1 Questions ponctuelles	227
	2 Questions à choix multiples (QCM)	227
	3 Question de réflexion	228
	4 Cas pratiques	228
	Corrigés	231

33	L'amortissement des immobilisations corporelles	236
	Rappel de cours	236
	1 Questions ponctuelles	241
	2 Questions à choix multiples (QCM)	241
	3 Question de réflexion	242
	4 Cas pratiques	244
	Corrigés	247
34	Les contrats de location	259
	Rappel de cours	259
	1 Questions ponctuelles	261
	2 Questions à choix multiples (QCM)	261
	3 Questions de réflexion	262
	4 Cas pratique	262
	Corrigés	264
35	Les immobilisations incorporelles	269
	Rappel de cours	269
	1 Questions à choix multiples (QCM)	272
	2 Cas pratiques	273
	Corrigés	278
36	Les actifs financiers	284
	Rappel de cours	284
	1 Questions ponctuelles	287
	2 Questions à choix multiples (QCM)	287
	3 Questions de réflexion	288
	4 Cas pratiques	288
	Corrigés	290
37	Les cessions d'actifs	295
	Rappel de cours	295
	1 Question ponctuelle	296
	2 Questions à choix multiples (QCM)	296
	3 Question de réflexion	297
	4 Cas pratiques	297
	Corrigés	299

38 et 40 Opérations d'achats, de ventes et de règlements	302
Rappel de cours	302
1 Questions ponctuelles	309
2 Questions à choix multiples (QCM)	310
3 Question de réflexion	311
4 Cas pratiques	311
Corrigés	314
41 Les actifs financiers investis à court terme	320
Rappel de cours	320
1 Questions ponctuelles	321
2 Questions à choix multiples (QCM)	321
3 Questions de réflexion	322
4 Cas pratiques	323
Corrigés	325
44 Les provisions	330
Rappel de cours	330
1 Questions ponctuelles	331
2 Question de réflexion	332
3 Cas pratiques	332
Corrigés	334
45 Les régularisations	339
Rappel de cours	339
1 Questions ponctuelles	341
2 Questions à choix multiples (QCM)	342
3 Question de réflexion	343
4 Cas pratiques	343
Corrigés	346

Les auteurs

Didier BENSADON : Docteur en sciences de gestion, agrégé d'économie-gestion, titulaire du DESCF (DSCG), maître de conférences en sciences de gestion à l'université Paris-Dauphine. Il est co-responsable pédagogique de l'UE « Comptabilité financière » en première année de Licence (DEGEAD 1) et directeur de l'executive master « Finance d'entreprise et pilotage de la performance ».

Jacques RICHARD : Docteur en Sciences de Gestion, expert-comptable, professeur émérite à l'Université Paris-Dauphine, membre de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), ancien responsable du master « Développement durable et responsabilité des organisations » de l'université Paris-Dauphine. Il est professeur invité aux universités de Kyoto, Moscou, Münster, St Petersburg et Vienne.

Nessrine BEN HAMIDA : Docteur en sciences de gestion spécialité comptabilité, diplômée de l'université Paris-Dauphine. Elle est maître assistante à l'université de Sousse (Tunisie). Elle a enseigné dans plusieurs universités et écoles de gestion en France et au Canada.

Véronique BLUM : Docteur en sciences de gestion, maître de Conférences en sciences de gestion au département Carrières Juridiques et au Centre de Préparation à l'Expertise Comptable de l'Université de Grenoble-Alpes. Elle est chercheuse au CERAG CNRS-UMR 5280. Elle enseigne la finance d'entreprise et la comptabilité générale

Manel BORCHANI : Docteur en sciences de gestion de l'université Paris-Dauphine. Elle est maître assistante à l'IHEC de Sfax (Tunisie). Elle enseigne la finance d'entreprise et la comptabilité générale.

Nihel CHABRAK : DEA « concepts et méthodes de diagnostic des entreprises » de l'université Paris-Dauphine et Docteur en sciences de gestion. Elle est Associate Professor au College of Business & Economics, United Arab Emirates University.

Rouba CHANTIRI-CHAUDEMANCHE : Docteur en sciences de gestion. Elle est maître de conférences de sciences de gestion à l'Université Paris-Dauphine. Ses domaines d'enseignement et de recherche sont la comptabilité et, plus particulièrement la comptabilité internationale et la normalisation comptable.

Salma DAMAK AYADI : Docteur en sciences de gestion de l'université Paris-Dauphine, elle est maître de conférences en comptabilité à l'IHEC Carthage en Tunisie. Ses publications portent sur la divulgation d'informations volontaires, l'audit et la normalisation comptable internationale.

Emmanuel LAFFORT : Docteur en sciences de gestion et chercheur associé au Centre de Recherches et d'Études en Gestion de l'université de Pau et des Pays de l'Adour Consultant. Il est consultant et enseigne la finance de marché et le management des systèmes d'information.

Catherine LEVY : Titulaire du DESCF. Elle est professeure affiliée à l'université Paris-Dauphine et consultante-formatrice en gestion, finances.

Véronique ROUGÈS : Docteur en sciences de gestion de l'université Paris-Dauphine. Elle est agrégée d'économie et gestion (ENS de Cachan), titulaire du DESCF (DSCG). Elle est maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Introduction

Cet ouvrage, rédigé par des membres de l'équipe chargée du cours d'introduction à la comptabilité financière en première année de licence à l'université Paris-Dauphine (DEGEAD 1) et par des enseignants qui en ont fait partie au cours de leur carrière, sert d'application au manuel *Comptabilité financière : IFRS versus normes françaises* de J. Richard, D. Bensadon et Ch. Collette (10^e édition, Dunod, 2014).

L'ensemble des rappels de cours, questions ponctuelles, questions de réflexion, questions à choix multiples (QCM), exercices et cas (souvent tirés de situations réelles de grands groupes français) vise à fournir une **initiation à la comptabilité** accompagnée d'une **réflexion critique** aux étudiants mais également aux personnes inscrites dans un cursus de formation continue.

Cet ouvrage est structuré en trois parties qui reprennent exactement celles du livre de référence déjà cité.

La première partie est consacrée à la théorie comptable. Elle pose d'abord le cadre socio-politique de la comptabilité avec les chapitres 1 à 5 (qu'est-ce que la comptabilité ; comptabilité et gouvernements d'entreprise ; les théories comptables ; les principes comptables et l'image fidèle ; acteurs sociaux et normalisation comptable). Ensuite, les chapitres 6, 7, 8, 9 et 10 présentent les fondements de la technique comptable (Grand livre, Journal bilan, compte de résultat) au travers du prisme des deux grandes représentations du cycle qui existent à l'échelle mondiale :

- la représentation moniste « anglo-saxonne » ;
- la représentation dualiste « française ».

Bien que cette dernière ne soit pas « bien vue » de l'IASB, son apprentissage n'en demeure pas moins fondamental :

- c'est, jusqu'à nouvel ordre, la référence pour les comptes individuels en France et dans de nombreux pays ;
- c'est une représentation qui, si l'on s'en réfère aux exigences des nouvelles comptabilités environnementales, a l'avenir devant elle : elle seule permet, par sa classification des charges par nature, une analyse des « bilans matières » indispensable à la maîtrise écologique.

Le double apprentissage des visions moniste et dualiste prépare l'étudiant à la confrontation avec la multiplicité **des formes comptables** à l'échelle internationale.

Les chapitres 11 à 18 (comptabilités en valeur de marché, en valeur coût, fiscales, en valeur d'usage, comptabilité et finance, concepts d'actif et de passif, concepts d'écart d'acquisition et de fonds commercial, comptabilité environnementale) ne traitent plus des questions de forme mais du **problème fondamental de l'évaluation**. Ils permettent au lecteur de voir que la détermination d'un niveau de résultat n'est pas neutre et que le choix d'un système de valorisation (notamment celui qui est fait par l'IASB) répond à des facteurs socio-politiques. Ces chapitres sont donc fondamentaux car ils permettent de **relativiser** et de **critiquer** (au sens grec du terme) les systèmes nationaux ou internationaux en vigueur. Ils donnent au lecteur la possibilité de « dominer » la question en percevant les « idéologies » en présence.

Les chapitres 19 à 22 (bilan, compte de résultat, annexe et consolidation des comptes) sont dédiés à la présentation des états financiers (comptes individuels et comptes consolidés). Nous avons jugé utile de présenter dès la première partie les bases de la technique des comptes consolidés de façon que le lecteur ait une vue générale de la dimension comptable ; ceci est d'autant plus justifié que la deuxième partie mène une comparaison systématique entre les évaluations en comptes individuels et consolidés.

Les 22 chapitres de la première partie forment un bloc qui donne **les bases théoriques** de la discipline ; l'expérience prouve qu'ils peuvent être étudiés en un semestre de cours à raison de 1h30 sur quinze semaines environ. C'est ce socle qui permet ensuite d'apprécier les normes nationales et internationales, c'est-à-dire la pratique de la théorie.

La deuxième partie présente une analyse générale des normes IFRS ; l'objectif n'est pas d'aller dans le détail de ces normes mais de montrer leurs aspects essentiels, disons leur idéologie ; les chapitres 23 (concepts de base des IFRS), 27 et 28 (dettes financières et actifs financiers en IFRS) montrent que l'objectif actuel de l'IASB vise la mise en place d'une **comptabilité de type actuariel** ; mais les chapitres 24, 25 et 26 (immobilisations corporelles et incorporelles) révèlent que cette idéologie n'a pas encore gagné tous les « pores » du système et que l'idéologie dynamique (valeur coût) a encore de beaux restes : le système IFRS est donc encore un **système mixte**, très complexe à analyser sans l'aide du support théorique fourni par la première partie.

La troisième partie (chapitres 29 à 45) présente le système comptable français et son application aux principales opérations. Contrairement à ce qui est souvent affirmé, le système comptable français ne se résume absolument pas aux normes IFRS. La pénétration de ces normes dans la comptabilité sociale (comptes individuels) est somme toute modeste et ne porte que sur des perfectionnements de l'optique traditionnelle, la vraie révolution des IFRS ne gagne vraiment du terrain qu'au niveau des comptes consolidés (abandon du principe de réalisation pour certains actifs).

Nous espérons qu'au terme de ces trois parties, le lecteur aura acquis une **formation de base** qui devrait lui permettre d'affronter la plupart des pratiques comptables internationales. Ce cours devrait donc particulièrement servir à celles et ceux qui ont compris que la comptabilité n'est pas cette technique aride dans laquelle on veut l'enfermer. Bien au contraire, c'est une discipline riche, foisonnante et exigeante. **La comptabilité est à la base de la construction des chiffres sur lesquels s'appuient les décideurs. Elle n'est jamais neutre, elle est toujours l'expression d'une certaine façon de voir le monde !**

Jacques Richard & Didier Bensadon
Université Paris-Dauphine, Mai 2015.

Partie

1

Définition(s) de la comptabilité et théories comptables	Chapitres 1 à 3
Les principes comptables et l'image fidèle	Chapitre 4
Acteurs sociaux et normalisation comptable	Chapitre 5
La représentation du cycle d'exploitation et la comptabilité moniste anglo-saxonne	Chapitres 6 et 7
Comptabilité moniste anglo-saxonne : le Grand Livre et le Journal	Chapitres 7 et 9
Comptabilité dualiste française : Grand Livre et Journal	Chapitres 8 et 10
Les théories de l'évaluation	Chapitres 11 et 15
Écart d'acquisition (<i>ou goodwill</i>) et consolidation	Chapitres 17 et 22
Le bilan et le compte de résultat	Chapitres 19 et 20
L'annexe	Chapitre 21

Théorie comptable

Cette première partie correspond aux chapitres 1 à 22 du manuel de référence¹.

1. J. Richard, D. Bensadon et Ch. Collette, *Comptabilité financière : IFRS versus normes françaises*, Dunod, 10^e édition, 2014.

Chapitres

1 à 3

Définition(s) de la comptabilité et théories comptables

Par Jacques RICHARD

Rappel de cours

On peut définir la comptabilité comme un ensemble de systèmes d'information subjectifs ayant pour objet la mesure de la valeur des moyens et des résultats d'une entité. Cette discipline a été fondée, sur le plan littéraire, par un mathématicien italien (Pacioli, 1494) mais elle ressort largement du droit (pour sa partie réglementée) et de l'économie (pour ses concepts fondamentaux). Depuis 1970-1980 la comptabilité est étudiée sous l'angle social et politique car elle est un élément de mesure et de conflit entre les différentes parties de l'entreprise pour l'appropriation de la richesse produite.

On peut d'ailleurs montrer que ces rapports de force ont évolué dans l'espace et dans le temps et ont conduit à différentes conceptions de la comptabilité.

À une échelle planétaire, on peut constater qu'il a existé trois grandes classes de systèmes comptables :

- 1) les systèmes comptables « capitalistes », qui calculent le résultat des propriétaires privés ;
- 2) les systèmes comptables « soviétiques », qui montrent le résultat de la bureaucratie étatique ;
- 3) les systèmes comptables « autogestionnaires », qui montrent le résultat du collectif de l'entreprise sous la forme d'une valeur ajoutée.

Les systèmes comptables capitalistes possèdent eux-mêmes de nombreuses variantes, notamment en fonction du pouvoir relatif des propriétaires du capital, des créanciers, des salariés et de l'État.

Dans l'ensemble, les systèmes comptables capitalistes où les créanciers et les salariés jouent un rôle important avec l'appui des juristes et de l'État se caractérisent par des évaluations prudentes et par une information qui tend à donner la primeur à des données macro économiques comme celles de la répartition de la valeur ajoutée; dans ces systèmes la normalisation est plutôt le fait d'organismes publics.

Dans les systèmes comptables capitalistes où les actionnaires ont un pouvoir nettement dominant, l'évolution de la comptabilité tend au contraire à un amoindrissement du principe de prudence et à une conception microéconomique de la structure du compte de résultat; dans ces systèmes la normalisation est plutôt le fait d'organismes privés.

L'évolution du capitalisme comptable

Du point de vue historique, il semble qu'on puisse distinguer trois grandes phases dans l'évolution du capitalisme comptable:

- La première phase, approximativement de 1800 à 1900, voit les créanciers exercer un contre pouvoir suffisant pour pouvoir exiger la mise en place d'un système comptable «statique» axé sur le principe de «mort»: d'où les valeurs de liquidation ou tout au moins de marché des biens composant l'actif; de 1860 à 1900 cette phase prend un tour nettement «prudentiel» avec la mise en place du principe au plus bas du coût ou du marché.
- La deuxième phase, de 1900 à 2000 environ, voit la poussée de capitalistes propriétaires qui ont une vision de l'entreprise à long terme mais qui veulent des dividendes réguliers et la domination de plus en plus forte d'une comptabilité de type «dynamique» qui fait du coût réparti des investissements et de la comptabilisation du résultat au moment de la vente, dans le contexte plus global du principe de continuité, la base de l'évaluation et de la distribution des résultats.
- La troisième phase, à partir de 2000 environ, voit l'apparition de comptabilités qui donnent de plus en plus la priorité à des valeurs actuarielles. L'actualisation des résultats futurs permet à des actionnaires de plus en plus pressés de lisser encore plus les résultats sur de grandes périodes en anticipant les résultats **potentiels** à plus ou moins long terme.

Les théories comptables ont aussi fortement évolué.

L'évolution des théories comptables

Dans un premier temps, depuis 1920 à 1960 environ, on a pensé, avec les théories comptables «normatives», que la recherche théorique pouvait assurer l'élaboration de principes «supérieurs» admissibles par toutes les parties prenantes.

Puis, vers 1960, est né aux États-Unis un nouveau courant de recherche dit «positiviste» qui estime que l'objet de la recherche n'est pas de prescrire mais de décrire et d'expliquer les comportements comptables en étayant cette description sur des analyses recourant à un outillage statistique et portant principalement sur l'étude des choix (lorsque la réglementation comptable offre des options) faits par les



managers lors de la mise en place des politiques comptables des entreprises.

Vers 1970-1980, un autre courant qu'on peut qualifier d'historique et de socio-politique s'est développé pour montrer que la description des systèmes comptables ne pouvait se faire en excluant le cadre d'analyses historiques de longue durée des réglementations comptables et la prise en compte des rapports de force entre parties prenantes.

Vers 1990, un nouveau courant normatif-prescriptif est apparu qui tient compte de l'aspect contingent et politique de la comptabilité et reconnaît que les normes ne peuvent être élaborées que relativement aux intérêts de certaines parties prenantes: c'est la théorie normative «conditionnelle».

ÉNONCÉS • ÉNONCÉS • ÉNONCÉS • ÉNONCÉS

1 Questions ponctuelles

1. La définition proposée de la comptabilité la caractérise comme un système d'information « subjectif ». De quelle subjectivité s'agit-il ?
2. En quoi les concepts de résultat en vigueur dans le système capitaliste et le système de l'autogestion yougoslave étaient-ils fondamentalement différents ?
3. Quelles sont du point de vue de l'évaluation des résultats les trois grandes conceptions qui ont marqué l'histoire de la comptabilité capitaliste depuis 1800 ? Quels sont les systèmes de valorisation des actifs qui leur correspondent ?
4. Pourquoi les juristes créateurs de l'optique statique de la comptabilité avaient-ils privilégié la valeur de marché comme base de l'évaluation ?
5. Quels étaient les objectifs fondamentaux des partisans de l'optique dynamique lorsque vers 1870-1900, ils ont voulu écarter la comptabilité statique ? Qui étaient ces partisans ?
6. Quelles sont les raisons possibles de l'apparition d'un 3^e stade du capitalisme comptable marqué par la prédominance de la valeur actuarielle ?
7. Quels sont les types de théories comptables que vous connaissez ? Quelles sont leurs caractéristiques principales ?

CORRIGÉS • CORRIGÉS • CORRIGÉS • CORRIGÉS

1 Questions ponctuelles

1. La « subjectivité » dont il s'agit ne signifie pas que la comptabilité soit imprécise mais que la définition de ses objectifs, de ses concepts et méthodes de présentation et d'évaluation dépend d'un **sujet** c'est-à-dire d'un acteur social qui a un pouvoir dominant : la comptabilité n'est pas une technique neutre.

2. Le système yougoslave avait fait de la valeur ajoutée vendue, en tant que grandeur représentative de la contribution de l'ensemble des parties prenantes à la richesse de l'entreprise, la mesure du « résultat » ; dans les comptabilités capitalistes le « résultat » est mesuré par la part de la richesse qui revient aux seuls propriétaires du capital ; le « résultat » n'est donc pas un concept neutre.

3. Les trois grandes conceptions sont, en utilisant une terminologie inspirée par la doctrine comptable classique européenne continentale :

- 1) La conception **statique**, qui privilégie une évaluation des actifs à leur valeur de marché aval (valeur de vente).
- 2) La conception **dynamique**, qui privilégie une évaluation des actifs à leur coût (diminuée d'un amortissement systématique pour les immobilisations) et attend leur vente pour les valoriser au prix de vente.
- 3) La conception **actuarielle**, qui privilégie une évaluation des actifs à leur valeur d'usage (ou actuarielle) calculée par l'actualisation des flux de trésorerie potentiels qu'ils génèrent.

4. Les juristes créateurs de l'optique statique estimaient qu'il fallait évaluer les actifs à leur valeur de liquidation pour voir si ces actifs permettaient de rembourser les dettes : la valeur de marché (aval) s'imposait donc à eux comme une grandeur de référence.

5. Ce sont fondamentalement des capitalistes investisseurs à long terme qui ont poussé à l'abandon de la théorie statique. Celle-ci empêchait la mesure d'une distribution de dividendes réguliers car elle donnait trop d'importance aux fluctuations des valeurs de marché et entraînait des pertes massives au début du cycle d'investissement (notamment pour les biens incorporels) d'où l'idée de laisser les actifs à leur valeur coût, de les amortir progressivement (immobilisations) et de mesurer les résultats en fonction du rythme des ventes indépendamment des fluctuations des valeurs des biens. On peut dire aussi que l'objectif était de « mieux mesurer la performance » mais la conception de cette « performance » était sans doute tributaire d'une conception de la distribution des dividendes.